

7^{ÈME} ÉDITION - OCTOBRE 2021

COMMENT TROUVER UN EMPLOI EN BELGIQUE ?

[FRONTALIERS-GRANDEST.EU](https://www.frontaliers-grandest.eu)



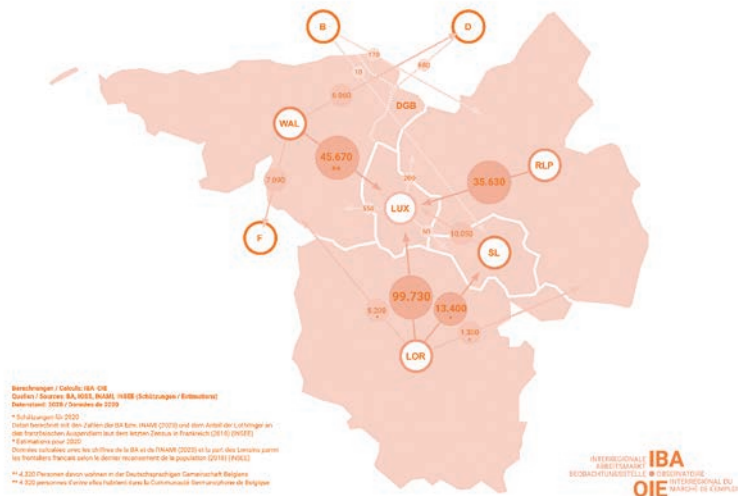


EURES a pour vocation d'offrir des informations, des conseils et des services de recrutement/placement aux travailleurs et aux employeurs. Afin d'améliorer la mobilité des travailleurs entre la France et la Belgique, le **réseau EURES Grande Région** et ses partenaires dont les services publics de l'emploi français se sont associés pour la réalisation de cette brochure, afin d'optimiser vos chances de trouver un emploi en Belgique.

EURES GRANDE RÉGION (FR-BE-LU-ALL)

Avec plus de **240 000 navetteurs quotidiens**, la région Lorraine-Belgique-Luxembourg-Allemagne est la région frontalière qui compte **le plus grand nombre de travailleurs frontaliers** de toute l'Union européenne.

Carte des flux transfrontaliers de la Grande Région



SOMMAIRE

LA BELGIQUE : SES RÉGIONS ET COMMUNAUTÉS	p.04
-	
LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN BELGIQUE	p.05
-	
ÉTABLIR AU PRÉALABLE UN PROJET PROFESSIONNEL	p.07
-	
LES CONDITIONS DE TRAVAIL EN BELGIQUE	p.08
-	
LA MAÎTRISE DES LANGUES.....	p.09
-	
LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES ET QUALIFICATIONS	p.10
-	
LA RECHERCHE D'EMPLOI	p.11
-	
LES OUTILS NÉCESSAIRES.....	p.14
-	
INFORMATIONS UTILES	p.19
-	
Liste des conseillers EURES - FRANCE	p.21
-	
Liste des conseillers EURES – BELGIQUE	p.22



Bien que notre objectif soit de diffuser des informations exactes, nous ne pouvons garantir le résultat des sujets traités qui font l'objet de modifications légales fréquentes. Les informations contenues dans cette brochure sont soumises à une clause de non-responsabilité et n'engagent pas la responsabilité des auteurs et des financeurs.

LA BELGIQUE : SES RÉGIONS ET COMMUNAUTÉS

La Belgique est un Etat fédéral avec Bruxelles comme capitale. Le pays est découpé en 3 régions et 3 communautés culturelles et possède 3 langues officielles.

📍 Les Régions

Elles sont compétentes en matière d'économie, d'emploi, d'agriculture, de politique de l'eau, de l'environnement, de l'aménagement du territoire, etc.

- la Région Wallonne
- la Région Flamande
- la Région Bruxelles-Capitale

👥 Les Communautés :

Elles sont fondées sur la notion de « langue » et sont donc compétentes concernant la culture, l'enseignement, l'emploi des langues, la politique de santé et l'aide aux personnes.

- **la Communauté flamande** qui est néerlandophone et qui exerce ses compétences dans les provinces flamandes (Province d'Anvers, Province du Brabant Flamand, Province de Flandre occidentale, Province de Flandre orientale, et Province du Limbourg).
- **la Communauté française** qui est francophone et qui comprend les provinces wallonnes (Province du Brabant wallon, Province de Hainaut, Province de Liège, Province de Luxembourg, et Province de Namur), à l'exception des communes germanophones.
- **la Communauté germanophone** qui exerce ses compétences dans les communes de la région de langue allemande, toutes situées dans la Province de Liège.



BELGIQUE



COMMUNAUTÉ FRANÇAISE



RÉGION FLAMANDE
& COMMUNAUTÉ FLAMANDE



RÉGION WALLONNE



RÉGION BRUXELLES-CAPITALE



COMMUNAUTÉ
GERMANOPHONE

LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN BELGIQUE ^{1/2}

- La Wallonie se caractérise par la présence de grandes industries métallurgiques situées dans le bassin industriel entre Liège et Charleroi. Néanmoins, les petites entreprises (moins de 50 personnes) constituent le cœur de l'économie wallonne et représentent environ 98 % du nombre total de sociétés. Le secteur des services emploie 80% des salariés en wallonie, dont la moitié concerne les services non-marchands (éducation, santé, administration). Le taux de chômage en Wallonie s'élève à 8,5 % en 2021¹.
- La Région de Bruxelles-Capitale concentre plus de 700 000 emplois sur un territoire, faisant de la capitale le premier bassin d'emploi du pays. **Une grande partie de ces emplois ne sont pas occupés par des Bruxellois mais par des « navetteurs » en provenance de Flandre et de Wallonie.** Bruxelles exerce une forte attraction sur les personnes à la recherche d'un emploi. Le taux de chômage s'établit à 11,8 % en 2021².

La présence des institutions internationales a entraîné la venue de travailleurs originaires des quatre coins de l'Europe. Bruxelles a ainsi encore accentué son caractère cosmopolite, où l'on trouve une concentration importante d'étrangers communautaires et extracommunautaires.

Les emplois à qualification élevée sont surreprésentés au sein des secteurs tertiaires suivants : les intermédiaires financiers, l'immobilier et le service aux entreprises, l'administration publique, l'éducation, le secteur santé et action sociale et les institutions internationales.

Paradoxalement, si la région bruxelloise concentre beaucoup d'emplois sur le territoire, elle est frappée par un chômage élevé (demandeurs d'emploi non qualifiés).

- Dans la Région flamande, c'est dans le secteur des services qu'on retrouve le plus grand nombre d'emplois. Le taux de chômage s'élève à 4 % en 2021.

¹ Statbel.fgov.be 2ème trimestre 2021

² Statbel.fgov.be 2ème trimestre 2021

LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN BELGIQUE 2/2

La région flamande bénéficie d'une situation centrale en Europe et du fait de sa très bonne infrastructure possède des industries logistiques très développées. Le taux d'emploi (75 % en 2021) est supérieur à celui des deux autres régions³.

Pour plus d'informations sur la Belgique et le marché du travail, vous pouvez vous rendre sur les sites suivants :

- Site officiel de la Grande Région : www.granderegion.net
- Service public fédéral Affaires étrangères : www.diplomatie.belgium.be
- Consulat de France en Belgique : <https://bruxelles.consulfrance.org>
- Gouvernements régionaux :
 - Flandre : www.vlaanderen.be/fr
 - Wallonie : www.wallonie.be
- Région de Bruxelles-Capitale : www.be.brussels
- Communauté germanophone : www.ostbelgienlive.be
- Communauté française : www.federation-wallonie-bruxelles.be
- Site emploi formation SPW : <http://emploi.wallonie.be>
- Service Public Fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale : <https://emploi.belgique.be/fr>



³ Source : Statbel, Enquête sur les forces de travail, 2^{ème} trimestre 2021

ÉTABLIR AU PRÉALABLE UN PROJET PROFESSIONNEL

Avant de commencer toute recherche d'emploi, **il est nécessaire de déterminer l'activité professionnelle que l'on souhaite exercer et d'établir son projet professionnel** afin de cibler la recherche qui va être entreprise sur le territoire belge.

En effet, mieux se connaître c'est mieux se vendre auprès d'une entreprise. Il faut en conséquence identifier les atouts de votre expérience personnelle et professionnelle, et recueillir des informations sur l'environnement socio-économique belge afin de **proposer une candidature adéquate au marché de l'emploi**.

Quelle est votre personnalité ? Quelles sont vos compétences et connaissances qui pourront servir dans l'activité qui convient le plus ? Quel est votre métier ? Existe-t-il des offres correspondantes sur le marché de l'emploi ?



Conseil : Les employeurs embauchent autant sur le savoir-être que sur le savoir-faire : ponctualité, politesse, disponibilité, aspect vestimentaire sont des composantes indispensables d'un entretien réussi.

Pôle emploi

Vous pouvez, si vous le souhaitez, participer à l'un des **ateliers-conseil** qu'organise votre Pôle emploi :

- **Atelier-conseil « Concevoir un CV Percutant »**
- **Atelier-conseil « Convaincre en entretien d'embauche »**
- **Atelier-conseil « Démarcher les entreprises »**
- **Atelier-conseil « Répondre efficacement à une OE (offre d'emploi) »**
- **Atelier-conseil « Faire le point sur ses compétences »**
- **Atelier-conseil « Construire mon projet de formation »**
- **Atelier-conseil « Réussir mes échanges avec Pôle Emploi »**

Il existe aussi une prestation sur une semaine :

- **Atelier-conseil « Valoriser son image pro »**

Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre conseiller Pôle emploi.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL EN BELGIQUE

> ⌚ DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL

En Belgique, la durée du travail ne peut excéder **8 heures par jour et 40 heures par semaine**⁴. En principe, il est interdit de travailler au-delà de la durée légale du travail, en dehors des horaires applicables.

Dans un certain nombre de cas, des dérogations sont possibles, moyennant une autorisation préalable et pour autant que la durée du travail ne dépasse 11 heures par jour ni 50 heures par semaine (exemple : travaux préparatoires ou complémentaires, travaux de transport, de chargement et de déchargement, altération des matières, surcroît extraordinaire de travail).

La limite journalière est portée à 12 heures et la limite hebdomadaire à 56 heures (si la durée journalière n'excède pas 8 heures), sous condition que les travaux ne puissent être interrompus.



Conseil : Examinez attentivement votre proposition de contrat de travail et/ou convention collective applicable.

> ...|| RÉMUNÉRATION

En Belgique, les salaires ne sont pas fixés par la loi, mais figurent généralement dans une convention collective de travail. Il s'agit d'accords conclus entre les organisations syndicales et les employeurs, soit au niveau de l'entreprise, soit au niveau du secteur d'activité.

Chaque convention collective prévoit les barèmes de base, mais aussi les modalités d'indexation salariale, les éventuels avantages comme la prime de fin d'année, les chèques repas, pour le travail de nuit et de week-end, etc. **Le salaire indiqué sur le contrat de travail est un salaire brut**. S'il n'existe pas de barème spécifique, le travailleur a droit au revenu minimum mensuel garanti prévu par la CCT 43 du 2 Mai 1988 (la CCT 50 fixe le revenu minimal mensuel garanti pour les travailleurs âgés de moins de 21 ans).



ASTUCE : Examinez au préalable la convention collective qui vous sera applicable. Le manque d'information des travailleurs frontaliers quant à leurs droits peut entraîner des difficultés. Les conseillers du réseau EURES sont présents pour vous aider et vous apporter un conseil personnalisé sur les conditions de vie et de travail en Belgique (droit du travail / protection sociale / fiscalité).

⁴Source : service public fédéral emploi, travail et concertation sociale, www.emploi.belgique.be

LA MAÎTRISE DES LANGUES

La Belgique est un mélange de cultures. En effet, chaque communauté possède sa langue respective et chacune d'elles (néerlandais, français, allemand) a été reconnue comme langue nationale. Beaucoup de gens comprennent aussi l'anglais.

- La Communauté flamande : néerlandais (Flandre et Bruxelles)
- La Communauté française : français (Wallonie et Bruxelles)
- La Communauté germanophone : allemand (à l'est de la Wallonie)

L'usage des langues employées dans des documents tels que le contrat, le règlement de travail, etc. , est règlementé en Belgique. Le néerlandais est utilisé lorsque l'employeur a son siège d'exploitation dans la région de langue néerlandaise, le français dans la région de la langue française et l'allemand dans la communauté germanophone. Les entreprises de la région bilingue de Bruxelles-Capitale rédigent les documents en néerlandais pour le personnel néerlandophone et en français pour le personnel francophone.

Dans un arrêt du 16 Avril 2013, la Cour de Justice de l'Union Européenne a considéré qu'un décret imposant l'utilisation d'une langue unique pour la rédaction d'un contrat de travail à caractère transfrontalier enfreint la libre circulation des travailleurs.

Vous, futur travailleur frontalier, pourrez donc **exiger que la proposition de contrat de travail qui vous est faite soit également rédigée dans une langue qui pour vous est compréhensible.**

❗ Vous pouvez également évaluer votre niveau linguistique en demandant à passer un test (via la plateforme eLAO) à votre conseiller Pôle emploi. Ce test peut être réalisé pour les langues suivantes : anglais, allemand, espagnol, néerlandais et français (langue étrangère), pour un usage quotidien ou professionnel. Voir p.15 la grille d'autoévaluation des langues Europass.

› Le programme ERASMUS +

L'ancien programme Leonardo de la Commission européenne est désormais intégré au programme **ERASMUS +**. Il permet aux demandeurs d'emploi d'effectuer un stage à l'étranger dans l'objectif d'être mieux armés en matière linguistique au niveau du marché local.

Le demandeur d'emploi qui bénéficie de ce programme peut à la fois améliorer son niveau en langues et effectuer un stage d'une durée de 3 à 6 mois dans le pays d'accueil. Des sélections organisées par Pôle emploi permettent chaque année à un nombre limité de demandeurs d'emploi inscrits de bénéficier de bourses du programme **ERASMUS +**. Plus d'information sur le site <https://info.erasmusplus.fr>

Pour en savoir plus sur ce programme, vous pouvez contacter Pôle emploi.

LA RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES ET QUALIFICATIONS⁵

> Pour les études supérieures

Vous avez effectué vos études à l'étranger ? Vous pouvez demander l'équivalence de votre diplôme dans le but d'exercer une profession qui est une profession réglementée en Belgique, de travailler dans la fonction publique, poursuivre des études dans l'enseignement supérieur, suivre une formation, ou encore vous installer comme indépendant.

> Pour les études primaires et secondaires

- En communauté française : www.equivalences.cfwb.be
- En communauté germanophone : www.ostbelgienlive.be/
- En communauté flamande : <https://onderwijs.vlaanderen.be/fr/>

Pour en savoir plus : www.enic-naric.net

Les employeurs recrutent de différentes manières.

- Les relations personnelles ou le réseau constituent un canal important utilisé pour le recrutement. Il faut en effet activer son réseau et parler autour de soi de sa démarche de recherche d'emploi afin de recueillir toutes informations utiles et vous donner ainsi toutes les chances de trouver un emploi.

Votre réseau se constitue de vos relations professionnelles (anciens collègues, clients, fournisseurs, etc.) qui, si elles ne vous connaissent pas forcément très bien, ont pu apprécier votre potentiel ou votre savoir-faire. Mais votre réseau est aussi constitué de votre entourage proche, vos amis, vos voisins, les membres d'une association, d'un club de sport. Ce réseau vous connaît sous un autre angle que professionnel, mais il est opportun de les informer précisément de votre projet pour qu'il puisse aussi rester en veille.

Ne confondez cependant pas les relations et le piston ! Le rôle du réseau est d'effectuer une veille sur les offres d'emploi, alors que le piston sous-entend un engagement personnel au niveau du recruteur.

----- **Pôle emploi** -----

Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre conseiller Pôle emploi.

⁵Pour plus d'informations, consultez notre brochure : « La reconnaissance des qualifications professionnelles dans la Grande Région » sur www.frontaliers-grandest.eu

LA RECHERCHE D'EMPLOI 1/3

- Les employeurs puisent dans les candidatures spontanées reçues quotidiennement et prospectent également sur les réseaux sociaux professionnels (Viadeo, LinkedIn, Xing, etc.).

Vous pouvez opter pour différentes manières de faire :

- 1 vous pouvez vous présenter directement à l'entreprise (notamment dans les domaines du commerce, de l'intérim, ou service à la personne) avec un CV à jour ;
- 2 vous pouvez, en parallèle ou en complément, envoyer un courriel ou éventuellement un courrier.



Conseil : Pensez à la relance de vos candidatures !

Il est nécessaire pour ces candidatures spontanées d'identifier les entreprises susceptibles d'être intéressées par votre profil et donc de vous recruter (consultez le site internet de l'entreprise afin de trouver des informations sur les produits, le CA, les noms des dirigeants, etc.).

Pour identifier les entreprises dans le domaine d'activité que vous aurez ciblé et pour obtenir leurs coordonnées, il est possible d'effectuer une recherche via un annuaire professionnel de Belgique : www.kompass.com, www.pagesdor.be, <https://annuaireprofessionnel.be/>, www.infobel.com.

Dans un premier temps, écrivez à quelques-unes des entreprises d'un même secteur pour tester l'intérêt qu'elles portent à votre candidature.

Pôle emploi

Vous pouvez, si vous le souhaitez, participer à l'un des ateliers-conseil qu'organise votre Pôle emploi :

- Atelier-conseil « Concevoir un CV Percutant »
- Atelier-conseil « Convaincre en entretien d'embauche »
- Atelier-conseil « Démarcher les entreprises »
- Atelier-conseil « Répondre efficacement à une OE (offre d'emploi) »
- Atelier-conseil « Faire le point sur ses compétences »
- Atelier-conseil « Construire mon projet de formation »
- Atelier-conseil « Réussir mes échanges avec Pôle Emploi »

Il existe aussi une prestation sur une semaine :

- Atelier-conseil « Valoriser son image pro »

Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre conseiller Pôle emploi.

LA RECHERCHE D'EMPLOI 2/3

- Afin de trouver un emploi en Belgique, vous pouvez également répondre à des offres d'emploi. Ces offres d'emploi sont disponibles sur internet, et notamment sur les sites suivants :

> Sites publics d'offres d'emploi :

- Le site www.pole-emploi.fr, rubrique « Recherche avancée » : afin d'obtenir un résultat de recherche qui ne risquerait pas de passer à côté d'offres qui pourraient s'avérer intéressantes, il est conseillé de ne pas mettre d'intitulé de métier. Opter plutôt pour une recherche par domaine professionnel puis ajouter comme lieu de travail « Belgique » et valider. Vous pouvez encore affiner la recherche par différents critères (ex. : type de contrat). Toutefois, les résultats sont limités à 150 offres. Si vous obtenez ce chiffre, il est donc impératif d'affiner votre recherche pour être certain de ne pas passer à côté d'une offre répondant à vos attentes.
- Le site EURES de la Commission européenne : <https://ec.europa.eu/eures>, rubrique « Demandeurs d'emploi ».
- Les sites du service public de l'emploi belge : www.leforem.be, www.vdab.be, www.actiris.be, www.adg.be.
- Découvrez la liste des métiers dits « en demande », les offres d'emploi qui y sont liées et les filières de formations possibles sur www.leforem.be/particuliers/metiers-porteurs.html.

> Sites privés d'offres d'emploi :

www.monster.be	www.misterhoreca.be	www.pagepersonnel.be
www.helpigo.com/fr	www.ictjob.be/fr	www.mindworks.be
www.efinancialcareers.be	www.titres-services-onem.be/ travailleurs	www.roberthalf.be/fr
www.optioncarriere.be	www.archetype-eu.com/offres-d- emploi	www.secretary-plus.com
https://be.onlysalesjob.com	http://batenborch.com/jobs/ offres	www.stepstone.be
www.hobsons.be		www.vacature.com/nl-be
www.jobat.be		

Vous pouvez également consulter les moteurs de recherche en tapant « offre d'emploi Belgique » sur des sites tels que www.google.be « emploi » ou encore www.fr-be.yahoo.com, Joooble, Neuvoo, Myjob.be, BeMyJob.

Sur la plupart des sites, vous pouvez déposer votre CV en ligne. Il est nécessaire que votre CV contienne les mots-clés liés à votre profession car les entreprises utilisent généralement un logiciel de recherche automatique.

De plus, pensez à actualiser régulièrement votre CV afin que sa date de mise à jour ne soit pas trop ancienne.

LA RECHERCHE D'EMPLOI 3/3

Pôle emploi

Vous pouvez, si vous le souhaitez, participer à l'un des ateliers-conseil qu'organise votre Pôle emploi :

- Atelier-conseil « Concevoir un CV Percutant »
- Atelier-conseil « Convaincre en entretien d'embauche »
- Atelier-conseil « Démarcher les entreprises »
- Atelier-conseil « Répondre efficacement à une OE (offre d'emploi) »
- Atelier-conseil « Faire le point sur ses compétences »
- Atelier-conseil « Construire mon projet de formation »
- Atelier-conseil « Réussir mes échanges avec Pôle Emploi »

Il existe aussi une prestation sur une semaine :

- Atelier-conseil « Valoriser son image pro »

Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de votre conseiller Pôle emploi.

- Les agences d'intérim peuvent vous fournir des emplois temporaires, CDD ou CDI. Vous trouverez leurs coordonnées dans les pages jaunes des annuaires téléphoniques (ou adressez-vous auprès de votre Pôle emploi ou Conseiller EURES) : www.pagesdor.be. Federgon représente une grande partie d'entre elles : www.federgon.be
- Les agences de recrutement sont également accessibles à toutes personnes voulant travailler en Belgique. La liste des principaux cabinets peut être consultée dans les annuaires téléphoniques régionaux : www.pagesdor.be, www.kompass.be, www.infobel.com/fr/belgium.
- Vous pouvez également consulter les offres d'emploi qui paraissent dans la presse nationale, surtout celle du week-end.
 - Les principaux journaux francophones : La Dernière Heure, Le Soir, La Libre Belgique, La Meuse, L'Echo.
 - Du côté néerlandophone : De Morgen, De Standaard, Het Nieuwsbald, De Tijd, Het Laatste Nieuws.
 - Du côté germanophone : Grenzecho.

Vous pouvez également vous procurer les journaux gratuits ; les plus connus font partie du groupe Vlan : www.vlan.be

Vous pouvez également consulter le site www.emploi-store.fr et utiliser les différents outils web mis à votre disposition pour booster votre recherche d'emploi.

LES OUTILS NÉCESSAIRES 1/3

» Le CV (curriculum vitae)






En Belgique, un CV comprend normalement beaucoup de détails et peut aller jusqu'à 2 pages maximum. Un employeur exige de voir les dates exactes des précédents emplois. Pour un emploi en Belgique, les entreprises s'intéressent à vos activités hors travail et loisirs. N'oubliez pas de mentionner vos objectifs professionnels à la fin de votre CV. Les copies des diplômes devront être apportées lors des entretiens ou interviews. Pour rappel, un CV permet de mettre en avant vos compétences et votre parcours.

Quelques conseils :

- Evitez l'effet de « déjà vu ». Pensez à vous démarquer des autres CV.
- Utilisez un courriel spécifiquement et exclusivement réservé à votre recherche d'emploi. Préférez un courriel de type professionnel (« prénom.nom@nomdedomaine ») plutôt qu'un courriel à usage plus personnel.
- Evitez de mentionner votre âge et votre situation matrimoniale, qui n'ont pas d'intérêt dans votre candidature.
- Faites figurer une photo dans votre CV si la personne à qui vous écrivez vous connaît, ou bien si vous la rencontrez directement lors d'un forum ou d'un entretien. En effet, une photo peut être discriminante et perturber la lecture de votre CV. Mais elle peut permettre au recruteur vous ayant reçu de se remémorer votre entretien. Dans les autres cas, cela n'est pas nécessaire, à moins que cela soit expressément demandé.
- Répondez aux numéros masqués, qui sont souvent utilisés par les entreprises, et ayez un message clair et professionnel sur votre répondeur téléphonique. N'oubliez pas que le message de votre répondeur peut être votre premier contact avec l'employeur !

GRILLE D'AUTOÉVALUATION LANGUES - EUROPASS

- Valorisez vos compétences linguistiques à l'aide de la grille d'autoévaluation Europass.
- Retrouvez cette grille d'autoévaluation sur le site [https://europass.cedefop.europa.eu/fr/ressource/Niveaux_europeens_de_langues - Grille d'autoévaluation](https://europass.cedefop.europa.eu/fr/ressource/Niveaux_europeens_de_langues_-_Grille_d'autoevaluation).

	A1 Utilisateur élémentaire	A2 Utilisateur élémentaire	B1 Utilisateur indépendant	B2 Utilisateur indépendant	C1 Utilisateur expérimenté	C2 Utilisateur expérimenté
	Je peux comprendre des mots familiers et des expressions très courantes au sujet de moi-même, de ma famille et de l'environnement concret et immédiat, si les gens parlent lentement et distinctement.	Je peux comprendre des expressions et un vocabulaire très fréquent relatif à ce qui me concerne de très près (par ex. moi-même, ma famille, mes achats, l'environnement proche, le travail). Je peux saisir l'essentiel d'annonces et de messages simples et clairs.	Je peux comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers concernant le travail, l'école, les loisirs, etc. Je peux comprendre l'essentiel de nombreuses émissions de radio ou de télévision sur l'actualité et sur des sujets qui touchent à mon domaine de compétence si l'on parle d'une façon relativement lente et distincte.	Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs, et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier. Je peux comprendre la plupart des émissions de télévision sur l'actualité et les informations. Je peux comprendre la plupart des films en langage standard.	Je peux comprendre un long discours même s'il n'est pas clairement structuré et que les articulations sont seulement implicites. Je peux comprendre les émissions de télévision et les films sans trop d'effort.	Je n'ai aucune difficulté à comprendre le langage oral, que ce soit dans les conditions du direct ou dans les médias et quand on parle vite, à condition d'avoir du temps pour me familiariser avec un accent particulier.
	Je peux comprendre des mots familiers et des expressions très courantes au sujet de moi-même, de ma famille et de l'environnement concret et immédiat, si les gens parlent lentement et distinctement.	Je peux lire des textes courts très simples. Je peux trouver une information particulière prévisible dans des documents courants comme les petites publicités, les prospectus, les prospectus de voyage et les lettres personnelles courtes et simples.	Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et les faits dans des lettres personnelles.	Je peux lire des articles et des rapports sur des questions contemporaines dans lesquels les auteurs adoptent une attitude particulière ou un certain point de vue. Je peux comprendre un texte littéraire contemporain en prose.	Je peux comprendre des textes factuels ou littéraires longs et complexes et en apprécier les différences de style. Je peux comprendre des articles spécialisés ou une littérature.	Je peux lire sans effort tout type de texte, même abstrait ou complexe quant au fond ou à la forme, par exemple un manuel, un article spécialisé ou une littérature.
	Je peux communiquer, de façon simple, à condition que l'interlocuteur soit disposé à répéter ou à reformuler ses phrases plus lentement et à m'aider à formuler ce que j'essaie de dire. Je peux poser des questions et répondre à des sujets familiers ou sur ce dont j'ai immédiatement besoin, ainsi que répondre à de telles questions.	Je peux communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'information simple et direct sur des sujets et des activités familiers. Je peux avoir des échanges très brèves même si en général je n'ai pas le temps de terminer une conversation.	Je peux communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un locuteur natif. Je peux participer activement à une conversation dans des situations familières, et défendre mes opinions.	Je peux m'exprimer spontanément et couramment sans trop d'appareillement devoir chercher mes mots. Je peux utiliser la langue de manière souple et efficace pour des relations sociales ou professionnelles. Je peux participer à des discussions avec précision et je peux défendre mes opinions avec précision et lier mes interventions à celles de mes interlocuteurs.	Je peux participer sans effort à toute conversation ou discussion et je suis aussi très à l'aise avec les expressions idiomatiques et les tournures courantes. Je peux m'exprimer couramment et je peux participer à des discussions avec précision et je peux défendre mes opinions. Je peux faire marche arrière pour y remédier avec assez d'habileté et pour quelle passe presque inaperçue.	Je peux présenter une description ou une argumentation claire et fluide dans un style adapté au contexte, construisant une présentation de façon logique et en appuyant sur les points importants.
	Je peux utiliser des expressions et des phrases simples pour décrire mon lieu d'habitation et les gens que je connais.	Je peux utiliser une série de phrases ou d'expressions pour décrire en termes simples ma famille et d'autres gens, mes conditions de vie, ma formation et mon environnement professionnel actuelle ou récente.	Je peux articuler des expressions de manière simple afin de raconter des expériences et des événements, mes rêves, mes espoirs ou mes buts. Je peux donner des explications de raisons et motivations, de mes opinions ou projets. Je peux raconter une histoire ou l'intrigue d'un livre ou d'un film et exprimer mes réactions.	Je peux m'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs à mes centres d'intérêt. Je peux développer un point de vue sur un sujet et défendre et expliquer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.	Je peux présenter des descriptions claires et détaillées de sujets complexes, en intégrant des thèmes qui leur sont liés, en développant certains points et en intervenant de façon appropriée.	Je peux présenter une description ou une argumentation claire et fluide dans un style adapté au contexte, construisant une présentation de façon logique et en appuyant sur les points importants.
	Je peux écrire une courte carte postale simple, par exemple de vacances. Je peux porter des détails personnels dans des lettres simples, par exemple ma nom, ma nationalité et mon adresse sur une fiche d'hôtel.	Je peux écrire des notes et messages simples et courts. Je peux écrire une lettre personnelle très simple, par exemple de remerciements.	Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement. Je peux transmettre une information pour décrire expériences et impressions.	Je peux écrire des textes clairs et détaillés sur une grande gamme de sujets relatifs à mes intérêts. Je peux écrire et transmettre une information en exposant des raisons pour ou contre une opinion donnée. Je peux écrire des lettres qui mettent en valeur le sens que j'attribue personnellement aux événements et aux expériences.	Je peux m'exprimer dans un texte clair et bien structuré et développer mon point de vue. Je peux écrire sur des sujets d'intérêt personnel, par exemple un essai ou un rapport, en soulignant les points que je juge importants. Je peux adopter un style adapté au destinataire.	Je peux écrire un texte clair, fluide et stylistiquement adapté aux circonstances. Je peux rédiger des lettres, rapports ou documents professionnels et administratifs en utilisant une construction claire et cohérente. Je peux saisir et mémoriser les points importants. Je peux résumer et critiquer par écrit un ouvrage professionnel ou une œuvre littéraire.

Comprendre

Parler

Écrire

LES OUTILS NÉCESSAIRES 2/3

> La lettre de motivation

La lettre de motivation permet de mettre en avant des critères plus subjectifs (votre motivation à occuper le poste, votre disponibilité, votre personnalité, etc.).

Elle doit absolument être dans la même langue que l'offre d'emploi (néerlandais, français ou allemand) à laquelle vous répondez, sauf si l'employeur a demandé des candidatures en langue anglaise. Elle doit être dactylographiée, sauf demande expresse d'une lettre manuscrite.

ATTENTION : Relisez et faites relire votre lettre de motivation pour éviter les erreurs d'orthographe ou les fautes de syntaxe.

Cinq conseils pour la lettre de motivation :

- 1 Une rédaction soignée sur une page maximum
- 2 Adapter sa lettre de motivation à l'offre pour renforcer son CV
- 3 Renseignez-vous sur l'entreprise et son secteur
- 4 Répondez à l'annonce point par point
- 5 Utilisez des mots clés spécifiques à l'entreprise/au secteur

L'envoi du CV et de la lettre de motivation par mail appelle quelques conseils particuliers :

- N'oubliez pas de mettre un objet à votre courriel pour éviter la suppression automatique de votre message (exemple : « Proposition de candidature à l'offre réf. *** »).
- Le CV et la lettre de motivation doivent être en pièces jointes et non dans le corps du mail, et si possible au format PDF.
- Le mail d'accompagnement de votre CV et de votre lettre de motivation doit être synthétique et percutant. Il ne remplace pas la lettre de motivation.

LES OUTILS NÉCESSAIRES 3/3

> 🐦 Les réseaux sociaux

Les employeurs utilisent fréquemment les réseaux sociaux pour prospecter de nouveaux salariés (Viadeo, LinkedIn, Xing, etc.).

Il convient de porter le même soin à votre profil qu'à votre CV. À noter que les profils avec photo sont plus consultés que ceux n'en ayant pas.

Prenez garde cependant à l'utilisation de Facebook : évitez que des images compromettantes circulent, cela donnerait une mauvaise image de vous à votre employeur.

Quelques conseils sur les réseaux sociaux :

- **Enrichir son profil** (il est indispensable de bien compléter votre profil : parcours, compétences, spécialités, recherches, etc.).
- **Identifier des contacts pertinents et les joindre** (les réseaux sociaux professionnels disposent de moteurs de recherche pour faciliter la recherche des membres proches de vos besoins ou centres d'intérêt professionnels).
- **Partage et confiance mutuelle** (la notion de partage est essentielle sur les réseaux sociaux professionnels. Vous donnez pour recevoir, des recommandations, des conseils, des propositions, etc. Ces échanges favorisent la création d'un climat de confiance, qui facilitera ensuite la prise de contact et les négociations).
- **Qualité et densité de vos contributions** (les bénéfices que vous retirerez de vos échanges sur les réseaux sociaux professionnels viendront surtout de la densité et de la qualité de vos contributions). Il est nécessaire d'avoir une démarche active, de recherche et de prise de contact. Pour cela, il est conseillé, sur Viadeo, de s'inscrire aux « hubs », groupes de discussions ou d'en créer.



6^{ÈME}
EDITION
2020

GUIDE POUR LES FRONTALIERS

FRANCE >>>
>>> BELGIQUE



FRONTALIERS
/ GRAND EST



Les activités EURES bénéficient du soutien financier de la Commission européenne dans le cadre du programme EaSI

INFORMATIONS UTILES

> INFORMATIONS SUR LE STATUT DU TRAVAILLEUR FRONTALIER



www.frontaliers-grandest.eu

Site ressource du travail frontalier. Vous trouverez sur ce site toutes les informations utiles concernant le droit du travail, la protection sociale et la fiscalité du travailleur frontalier. Nos publications sont disponibles gratuitement sur simple demande ou en téléchargement.

Vous pouvez également poser vos questions concernant vos droits sur juridique@frontaliers-grandest.eu

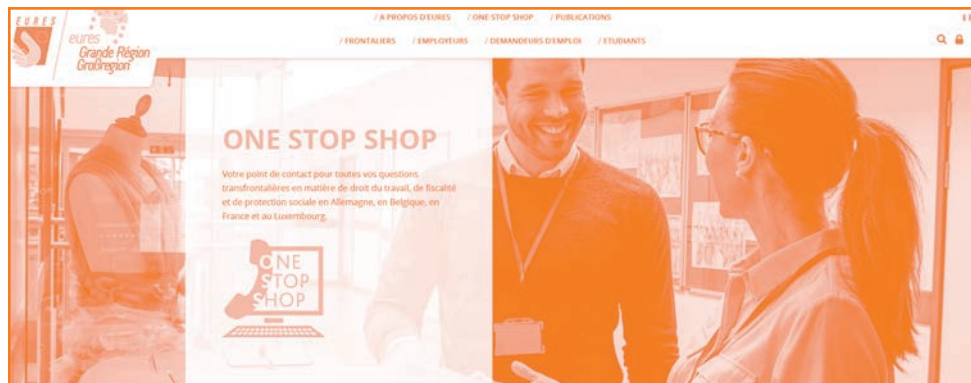
Pour plus d'informations, vous pouvez consulter nos brochures :

- Guide pour les frontaliers France-Belgique
- B.A. BA pour les frontaliers France-Belgique
- La pratique des langues dans les entreprises en Belgique

PUBLICATIONS TÉLÉCHARGEABLES gratuitement sur le site www.frontaliers-grandest.eu

Une question ? Un conseiller vous répond sur le live-chat EURES Grande Région :

www.eures-granderegion.eu



Vous souhaitez rechercher ou reprendre un emploi en Belgique ?

VOUS POUVEZ PARTICIPER À UN ATELIER EURES DE PÔLE EMPLOI «TRAVAILLER EN BELGIQUE»

— Vous y serez informé sur : —

- Le droit du travail en Belgique
- L'environnement socio-économique
- La sécurité sociale des frontaliers
- Les techniques de recherche d'emploi
- La fiscalité des frontaliers

Renseignez-vous auprès de votre conseiller Pôle emploi.



Restez connecté sur la page Facebook Frontaliers Grand Est

f /frontaliers.GR.EST

Retrouvez également le b-a.ba de la recherche d'emploi en Belgique sur :



You Tube

Youtube.com/user/EURESadviser



LISTE DES CONSEILLERS EURES FRANCE

> SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

Pôle emploi Grand Est

international.54076@pole-emploi.fr

Mme Lydia SASONOFF

Espace Jean Monnet
Maison de la Formation
F - 54810 LONGLAVILLE

Mme Sonia CAILTEUX

10, Rue Louise Weiss
F - 08500 REVIN

Mme Florence WANLIN

5, Rue Berthelot
F - 08200 SEDAN

> SYNDICATS

Mme ROULLET Monique

Comité Régional CGT Lorraine

10, Rue de Méric
F - 57054 METZ
Tél. : +33 (0) 3 87 75 19 07
eures.cgt.monique@orange.fr

Mme STEIN Brigitte

CFTC

69, Rue Mazelle
F - 57006 METZ
Tél. : + 33 (0) 3 87 04 72 08
brigitte.stein@wanadoo.fr

> ORGANISATION D'EMPLOYEURS

Mme CASTRO-CARRERE Cécile

Union des Entreprises de Moselle

48, Place Mazelle
B.P. 10 530
F - 57017 METZ Cedex 1
Tél. : + 33 (0) 3 87 74 72 90
juridique@ue-57.fr

LISTE DES CONSEILLERS EURES BELGIQUE

> SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI

Adeline DUSSART
FOREM

38, Rue de Diekirch
B - 6700 ARLON
mobilite.internationale@forem.be

> SYNDICATS

Mme BONTEMS Cindy
FGTB

80, Rue des Martyrs
B - 6700 ARLON
Tél : 00 32 / (0)63 24 22 61
cindy.bontems@fgtb.be

M. CONROTTE Pierre
CSC

1, Rue Pietro Ferrero
B - 6700 ARLON
Tél : 00 32 / (0)63 24 20 40
u61pco@acv-csc.be

> ORGANISATION D'EMPLOYEURS

CCILB

1, Grand' Rue
B - 6800 LIBRAMONT
Tél : 00 32 / (0)61 29 30 40
info@ccilux.be

RETROUVEZ-NOUS AUSSI SUR

www.frontaliers-grandest.eu



ET SUR YouTube

<https://www.youtube.com/c/FrontaliersGrandEst>

RECHERCHE D'EMPLOI

COMMENT TROUVER UN EMPLOI EN BELGIQUE ?



CRD EURES / FRONTALIERS GRAND EST
World Trade Center - Tour B

-

📍 2 rue Augustin Fresnel - F 57070 METZ TECHNOPOLE

☎ Tél. : +33 (0)3 87 20 40 91

✉ contact@frontaliers-grandest.eu - 🌐 www.frontaliers-grandest.eu

Avec le soutien financier de la Région Grand Est et de la Commission européenne.



Les activités EURES bénéficient du soutien financier de la Commission européenne dans le cadre du programme EaSI. 